



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué
Diffusion immédiate

Nouvelle Politique de prévention en santé: La Coalition applaudit la cible visant 670 000 fumeurs en moins d'ici 2025

Montréal, le 23 octobre 2016 — La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac tient à féliciter la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, pour l'inclusion dans la nouvelle **Politique gouvernementale de prévention en santé**ⁱ de l'objectif spécifique de « faire passer à 10% la proportion de fumeurs quotidiens et occasionnels » d'ici 2025.

Cette cible concorde parfaitement avec celle réclamée par quelque **270 organisations et municipalités québécoises**, de même que par les porte-parole en matière de santé des trois partis de l'opposition, dans le cadre de la campagne « **10 dans 10** » lancée en novembre 2014 et déployée jusqu'en novembre 2015. La campagne invitait le **gouvernement du Québec** à se fixer des objectifs clairs et ambitieux de réduction du tabagisme, tout en proposant un taux de tabagisme de 10 % dans 10 ans comme cible spécifique (en 2014/15, le taux de tabagisme se situait à environ 20 %ⁱⁱ). Un taux de 10 % de tabagisme se traduirait par 670 000 fumeurs en moins comparativement au nombre actuelⁱⁱⁱ.

« *Le tabagisme demeure un fléau qui, au Québec, fauche plus de 10 000 vies tous les ans et engendre un énorme fardeau pour notre système de santé, par exemple en accaparant le tiers des journées d'hospitalisation*^{iv}. Une épidémie d'une telle ampleur exige une réponse à la hauteur du problème et de la souffrance qu'elle cause, » dit **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition**.

« *Le Québec a déjà réussi à réduire le tabagisme à cette vitesse entre 1999 et 2006, soit environ de 1 % par année*^v. Il est donc parfaitement réaliste d'envisager un progrès comparable au cours des prochaines années.

« *Mais pour ce faire, il faudra que le Québec continue à faire preuve d'innovation et de courage politique, comme il vient de le faire avec la récente révision de la loi sur le tabac. Cette réforme législative, pilotée avec doigté et détermination par la ministre Charlebois, a redonné au Québec son statut de leader*

« Le tabagisme demeure un fléau loin d'être éradiqué. »

- D^r Philippe Couillard, 2012



« $\frac{1}{3}$ des coûts encourus par les journées d'hospitalisation au Québec sont directement attribuables au tabagisme. »

- Groupe d'Analyse, consultants en économie

Le taux de tabagisme au Québec est de 21%. Chaque année, le tabac cause 10 000 décès évitables et nous coûte collectivement 4 milliards \$.

Fixons-nous un objectif à la hauteur de la souffrance humaine causée par le produit inutile qu'est le tabac.

10 DANS 10

VISONS 10% DE TABAGISME DANS 10 ANS

C'EST UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE



international dans la lutte contre le tabac grâce à *plusieurs mesures novatrices*, dont au moins un précédent mondial. Il importe donc pour le gouvernement du Québec de ne pas lâcher prise et de demeurer tout aussi audacieux quant à ses prochaines interventions en faveur de la réduction du tabagisme, » ajoute la **porte-parole**.

À cette fin, la **Coalition** vient tout juste de *soumettre au gouvernement une série de nouvelles mesures fiscales*^{vi} à envisager, dont :

- l'indexation des taxes sur le tabac (en plus de leur hausse progressive),
- une politique de prix, pour entre autres empêcher la diversification des prix sur le marché,
- l'augmentation du budget de la lutte antitabac, et
- un système de licences et de permis tarifés pour les fabricants, distributeurs et vendeurs de produits du tabac.

La mise en œuvre d'une réglementation fédérale sur l'emballage neutre et standardisé, tel que *réclamée par la Coalition et ses partenaires en santé à travers le Canada* et présentement envisagée par le gouvernement fédéral, contribuera également à la baisse du tabagisme.

« *Cela dit, il est clair que pour atteindre cette cible audacieuse, le gouvernement sera appelé non seulement à optimiser les mesures qu'on connaît bien, mais aussi à mettre en œuvre des mesures encore plus efficaces et transformatives, ce qui constitue une très bonne nouvelle pour la santé de la population,* » souligne **madame Doucas**.

- 30 -

Information :

- Flory Doucas, 514-515-6780 (cell.).

Quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc., ont endossé les mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences réclamées par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Fondée en 1996, les principaux objectifs de la Coalition incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

ⁱ **Ministère de la Santé et des Services sociaux**, « Plan de prévention », page 16, 23 octobre 2016.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/politique-prevention-sante/> (document : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>)

ⁱⁱ Voir sections 6 et 7. **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Indicateurs du taux de tabagisme au Québec », 6 octobre 2016.

http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/DOCU_16_10_06_Statistiques_PrevalenceQC.pdf

ⁱⁱⁱ Dans la mesure où la population reste stable : selon l'**Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes**, il y a 1 371 221 fumeurs au Québec (réguliers et occasionnels - 2014), pour un taux de 19,6%. Un taux de 10 % se traduit en 699 600 fumeurs, soit 671 621 fumeurs en moins comparativement à 19,6%. Puisque la population est appelée à augmenter, cela se traduirait par une baisse encore plus prononcée du nombre de fumeurs.

^{iv} **Pierre-Yves Crémieux, Lisa Pinheiro, Marissa Ginn, Michel Cloutier, Groupe d'Analyse**, « FICHE D'INFORMATION - Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : Soins hospitaliers », 10 août 2010.

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/DOCU_10_08_10_GroupeDAnalyse_Fiche_Hosp.pdf

^v De 30,3 % (1999) à 20,1 % (2006), selon l'**Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC)**, la seule enquête qui retourne aussi loin dans le temps. http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/_ctums-esutc_2012/ann-histo-fra.php#tab2

^{vi} **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, Lettre au ministre des finances – mise à jour budgétaire, 18 octobre 2016.

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2016/MEMO_16_10_18_LettreLeitao_MesuresFiscales.pdf